

LE CANNAL

Journal anti-austérité-Propulsé par le POPIR

Vol. 6, no 1 Hiver 2016

Après une année 2015 difficile pour le droit au logement...

QUELLE PERSPECTIVE DE LUTTE POUR 2016 ?



Toujours plus de mal-logé.e.s et très peu de réponses

Dans le Sud-Ouest, il y a 8980 ménages dont le taux d'effort est supérieur à 30%. Ces données sont d'autant plus catastrophiques si l'on fait un focus sur la situation de certaines personnes :

- Près d'1 personne seule sur 2 est mal-logée (48.8%);
- Plus d'1 jeune sur 2 est mal-logé (54.9%);
- Près d'1 personne migrante sur 2, arrivée après 2006 au Canada, est mal-logée (47.4%).

Il est inadmissible que dans une société aussi riche que le Canada et le Québec, dans un arrondissement en pleine effervescence comme on se plaît à le dire du Sud-Ouest, il y a autant de personnes obligées de couper dans la nourriture pour payer le loyer. En plus de payer trop cher, trop de ménages vivent dans des logements trop petits (2310 ménages), d'autres vivent dans des logements qui ont besoin des rénovations majeures (2635 ménages)...c'est tout simplement indécent !

2015 n'aura pas apporté de réponse à ces mal-logé.e.s. Côté logement social, moins de 150 nouveaux logements sociaux ont accueilli des locataires (les deux premières bâtisses des Bassins du Nouveau Havre dans Griffintown) tandis que 3 coopératives ont perdu leur financement fédéral. Côté logement privé, il n'y a toujours pas de contrôle des loyers et seulement depuis septembre, 3 immeubles locatifs ont été démolis ! Le condo continue de régner en maître sur l'arrondissement.

Quelle perspective du côté du fédéral ?

Les vagues promesses de Justin Trudeau n'auront rien pu changer pour les 5 200 logements sociaux du Québec dont la convention est arrivée à échéance fin 2015 – ceci s'ajoute au 3650 perdus entre 2011 et 2014. Pour une partie des locataires concernés, il y aura des grosses hausses de loyer. Plusieurs coopératives perdent aussi leur capacité de bien rénover les immeubles et les logements qui en auraient besoin.

Malgré le gros chiffre de 20 milliards \$ sur 10 ans pour les infrastructures sociales annoncé en campagne électorale, on ne sait toujours pas si oui ou non, le ministre Duclos, nouveau responsable du logement à Ottawa, va poursuivre le financement à long terme des coopératives, des OBNL d'habitation et des HLM financés autrefois par Ottawa.

À l'urgence de consolider le financement des logements sociaux existants, s'ajoute celle d'en construire. Le gouvernement fédéral a le pouvoir financier et législatif de développer un vaste chantier de logements sociaux mais il manque encore la volonté politique.

Quelle perspective du côté du provincial ?

L'austérité, la rigueur, la privatisation des services publics et les coupures dans les programmes sociaux n'épargnent pas le logement.

D'un côté, le gouvernement Couillard a tardé à annoncer par décret les (très insuffisantes) 550 unités de logement social pour Montréal prévues

au dernier budget et de l'autre, il va de l'avant avec les subventions aux propriétaires privés. Il coupe aussi dans les programmes qui appuyaient le logement social (la décontamination des sols, la rénovation, les projets novateurs, etc.). Pire encore, il coupe à la base le revenu des plus mal-logées, en sabrant dans les programmes d'aide sociale! Il maintient les hausses de tarif d'hydro, les frais afférents en santé, etc.

Seule la lutte paiera !

Hmm !! Devrait-on se décourager devant ce constat ? La tentation est grande ! Pourtant, l'histoire récente de la lutte pour le droit au logement nous montre bien que seules les communautés qui ont poursuivi la lutte ont réussi à maintenir un certain investissement en logement social ainsi que le maintien de droits fondamentaux pour les locataires (le droit au maintien dans les lieux, l'interdiction d'exiger une caution, etc.).

En effet, suite au retrait du fédéral du financement du logement social, en 1994, les comités logement et leurs alliés ont maintenu la pression sur Québec qui n'a pas eu d'autre choix que de développer son propre programme AccèsLogis, programme que nous envient plusieurs collègues des autres provinces ! Un exemple parmi d'autres que seule la lutte paiera... à conditions d'y mettre toutes nos énergies et de ne pas lésiner sur les moyens d'action.

Par l'équipe du POPIR-Comité Logement

PROBLÈME DE LOGEMENT ?

LE POPIR PEUT VOUS AIDER !

APPELEZ-NOUS POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS OU VENEZ NOUS RENDRE VISITE!

4017, rue Notre-Dame Ouest et 505C, Place-St-Henri (local accessible sur rendez-vous)

5 1 4 - 9 3 5 - 4 6 4 9

HISTOIRE POPULAIRE DE MONTRÉAL

Le POPIR-Comité Logement: à la défense des démunis-e-s du Sud-Ouest depuis 1969

Le POPIR (Projet d'organisation populaire, d'information, et de regroupement) est né en décembre 1969. Les premières années étaient remplies d'effervescence, et le POPIR menait une lutte sur plusieurs fronts: le logement, la consommation, la santé, le travail. Le POPIR a travaillé à la mise sur pied d'une dizaine d'organismes dans le Sud-Ouest, sans oublier son implication dans les luttes locales comme la revendication d'un hôpital pour St-Henri, la syndicalisation de travailleuses et travailleurs à la Simmons Bed, la Clix Fastener et la Coleco.

À l'aube des années 80, le POPIR concentrait principalement ses activités autour de deux priorités: la lutte féministe et la question du logement. Il a mis sur pied une garderie, un centre d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté, et plusieurs coopératives d'habitation.

À l'Assemblée générale du mois de juin 1988, les membres du POPIR ont décidé que l'organisme deviendrait exclusivement un comité logement, afin de mieux lutter contre la crise du logement qui avait connu un développement spectaculaire au cours des années 80. Dès le départ, le POPIR priorisait la lutte pour le logement social et la lutte contre le marché privé.

Les années 90 s'annonçaient dur avec le retrait du gouvernement libéral du financement du logement social en 1994. En tant que membres du regroupement national le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), les militant-e-s du POPIR intensifiaient la pression pour assurer la relève en construction du logement social et pour combattre les mesures d'austérité des gouvernements fédéraux et provinciaux.

Avec l'arrivée du 21^e siècle, le POPIR se consacrait de plein cœur à la lutte contre la gentrification du Sud-Ouest et le combat contre la conversion des bâtiments industriels en condo. À l'Impérial Tobacco et avec ses camarades de la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC) sur le Canal Lachine, le POPIR a renforcé sa réputation de militance et d'incorruptibilité, refusant la Stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal qui visait à faire accepter ses projets de condos en donnant des miettes pour le logement social.

Plus tard dans la décennie, le POPIR s'est également impliqué dans la lutte contre l'expropriation des logements pour la construction de l'échangeur Turcot, étant le moteur d'une coalition d'acteurs locaux qui ne lâchaient rien et qui a réussi à sauver la rue Cazalais.

Depuis sa transformation en comité logement, le POPIR a toujours été au front de la lutte pour le droit au logement dans le Sud-Ouest et à l'échelle du Québec. Du squat sur la rue St-Philippe au combat contre la destruction du Village des Tanneries, en passant par la lutte contre les politiques d'austérité des gouvernements de tous les paliers (peu importe la couleur du parti en pouvoir), les militant-e-s du POPIR ont toujours su garder le cap sur la contestation.

Si la lutte de nos jours ressemble peu à celle des années 70 (on est bien plus dans la gentrification post-industriel que la syndicalisation des usines!), c'est toujours le même système de privatisation et de profit qui mine la qualité de vie des résident-e-s du Sud-Ouest.

Maintenant comme avant, l'urgence est à la mobilisation!



1991



2007



2015

Par Freda Guttman

Les derniers voisins

Par Nicolas Delisle-L'Heureux

Nous ne sommes plus que huit. Sur notre portion de rue, je veux dire, nous ne sommes plus que huit : les huit ménages de notre bloc appartement. Les autres sont partis. Au cours des dix dernières années, on les a vus vider leurs logements avec des voitures, parfois avec des vans; leurs remplaçants sont arrivés avec des gros camions de déménagement et on n'a plus reconnu personne.

Une année, la Ville avait fermé notre rue à la circulation durant quatre semaines. Un soir, un d'entre nous avait eu l'idée d'organiser une fête de voisins dans notre rue. On s'était retrouvé plusieurs voisins, tables de jardin et chaises de plastique, à faire connaissance au milieu des cônes orange. Chacun avait apporté un plat à partager. Yvette, trop malade pour se joindre à nous, s'était donnée la peine de nous cuisiner du sucre à la crème « en guise de notre amitié ». On ne pouvait pas deviner que cette époque achevait.

Un de nous est arrivé dans son logement par cession de bail. La propriétaire a essayé d'augmenter le loyer. On avait déjà appris à se protéger entre nous et nous avons vu l'entourloupette : le plancher flottant et les armoires de cuisine neuves, c'était l'ancienne locataire qui les avait posés. Depuis, la proprio se plaît à nous répéter le plus souvent possible qu'elle a hâte que nous partions. Partir de chez nous... Les autres propriétaires de notre rue, elle dit, se moquent d'elle parce qu'elle est incapable d'augmenter ses loyers. L'une de nous est vieille, habite seule et marche en dodelinant jusqu'au Super C. On se prend à se demander si notre propriétaire n'espère pas parfois sa mort avec un certain appétit : aucune cession de son bail

possible. Nous ne serions plus que sept. Sept sur la rue entière.

Les derniers en date, ça a été le bloc voisin du nôtre. L'été dernier. C'était triste pour tout le monde, mais c'était surtout triste pour Gale et son mari. Gale, vous l'avez vue si vous êtes passés sur notre rue, c'était cette femme aux cheveux hirsutes et au rire tonitruant qui passait ses journées à parler aux passants. Elle est née sur Saint-Antoine, presque au coin de notre rue, a grandi juste en bas, sur Saint-Jacques. A donné naissance à son fils dans le logement d'une d'entre nous. Puis a habité 44 ans dans le bloc à côté. Elle connaissait tous les voisins, Gale, même les nouveaux venus, elle nous pointait un logement de l'autre côté de la rue, 1400\$, qu'elle disait. Un autre : 1050\$. On n'a jamais trop su comment elle obtenait ces informations, mais elle sentait probablement l'étau se resserrer.

Gale a eu un problème cardiaque. Trois mois à l'hôpital. À son retour, son mari avait signé un papier. Jusqu'à la fin, ni l'un ni l'autre ne savaient exactement c'était quoi, ce papier, n'en avait pas de copie non plus, mais le mari se souvenait : il l'avait bel et bien signé, et il fallait partir. Ils se sont résignés, ont cherché pendant quelques semaines dans le quartier, puis ont changé de quartier dans l'espoir de trouver au même prix. N'ont trouvé ni l'un ni l'autre, et ont signé à Verdun à 910\$, le rez-de-chaussée le moins cher disponible. Gale ne peut plus monter de marches.

Ils sont tous partis, les locataires du bloc à côté. Gale et son mari en dernier, ils ont étiré au maximum le temps qui leur était imparti. La veille de leur départ, on est allé les voir. À nous huit, on avait gratouillé ce qu'on avait pu et on leur avait

acheté un certificat-cadeau chez Canadian Tire. Il existe sûrement meilleur présent, mais on ne les connaissait pas tant que ça, Gale et son mari, on ne connaissait pas leurs goûts. On voulait juste leur signifier que notre rue ne serait plus jamais pareille. Un de nous avait eu l'idée de leur offrir les graines de nos fleurs. Ils tireraient un peu de nous à Verdun, un peu de leur voisinage.

On y est allé, à quelques-uns, visiter l'appartement rénové de Gale, juste avant qu'il soit mis en vente. On a fait semblant de vouloir acheter avec un genre de pincement au cœur. L'agente nous a fait faire le tour des logements tout neufs en nous énumérant les prix avec une drôle d'étincelle dans le regard. Presque libidinale. Un des condos à vendre est construit exactement comme le mien. 285 000\$, qu'elle a vérifié dans ses papiers. C'était un chiffre qui ne nous disait rien, 285 000\$, c'était comme parler du fin fond de l'océan : dur à imaginer. Elle est là, désormais, l'agente, ridicule, sur un panneau immense, elle ne se manque pas, avec son sourire carnassier : sa photo monte plus haut que les portes. Elle a un air de reine du monde.

Depuis le départ de Gale et les autres de son bloc, nous ne sommes plus que huit, donc. Et nous appartenons à une autre époque, au même bastion. La petite voisine a appris à jardiner avec nous l'année où nous avons commencé le potager. Nous nous retrouvons, l'été, dans la cour, et échangeons des nouvelles. L'hiver, nous nous dépannons en farine lorsqu'un gâteau se cuisine. Nous ne sommes pas exactement des amis, peut-être presque de la parenté : les derniers voisins de notre rue.

-Poésie-

Cauchemar d'avenir!

Par Agathe Melançon

*Alerte à l'hémorragie
La coupe dans la fragilité
Panse la dette
pour régler le budget*

*Risque accru de manque d'affectif
Éducation, santé, logements sociaux
Des cris de détresse rebondiront*

*De choisir l'essentiel à diminuer!
Faites vos voyages en webcam
Le plus souvent possible*

*Descendez dans les rues
Changez de rôle pour un p'tit mois
Tout milieu pour dire
Non aux coupures de l'essentiel*

*Oui, de conclure des solutions communes
La réalité dépasse la théorie!
Théorie de pu de dette
Réalité d'un peuple paniquant*

*Les ressources de première ligne
Devenu un luxe pour l'habitant!*

Vous voulez en connaître plus sur le logement social?

Vous voulez vous impliquer dans la lutte?

Inscrivez-vous à un atelier sur le logement social!

514-935-4649

Un espace auto-géré dans le Sud-Ouest

À l'assemblée générale de juin 2015, les membres du POPIR - Comité Logement ont voté pour que l'organisme amorce une réflexion sur la création d'un espace auto-géré dans le quartier. Cette idée découle du fait que, dû à la gentrification du Sud-Ouest, de plus en plus de commerces chers sont ouverts et l'espace public ainsi que les restaurants, cafés et magasins sont de moins en moins accueillants pour les locataires et les gens du quartier qui ne vivent pas dans un beau condo neuf... Il y a de moins en moins de lieux pour nous, pour se rencontrer hors de chez soi. Avec un espace auto-géré, un endroit pour les locataires et les gens du quartier qui subissent les effets de la gentrification, l'intention est de se ré-approprier notre quartier, d'avoir un lieu où on se sente à l'aise, où on puisse avoir accès à ce dont on a vraiment besoin et défendre notre vie de quartier.

C'est quoi un espace auto-géré?

Un espace auto-géré, c'est n'importe quel endroit (terrain, bâtiment...) où les décisions sont prises en «auto-gestion», c'est-à-dire par toutes les personnes impliquées ensemble, sans remettre aucun pouvoir dans les mains d'un groupe ou d'une personne élu(e). Chaque personne impliquée a autant de pouvoir que n'importe quelle autre : ni plus, ni moins.

L'auto-gestion existe et est appliquée depuis longtemps de plusieurs façons. Par exemple, plusieurs commerces ou usines coopératives ont été gérées par tous et toutes les employé(e)s réuni(e)s en conseil ou en assemblée, sans patron ni propriétaire. Les travailleurs et travailleuses discutent de comment faire pour que l'entreprise fonctionne bien et se répartissent les tâches sans que personne ne puisse imposer un travail ou un horaire particulier à quelqu'un(e) d'autre.

Dans le cas d'un espace auto-géré, les personnes concernées, par exemple toutes les personnes qui fréquentent et utilisent le local, peuvent se réunir

régulièrement (ex : une fois par semaine, par mois...) pour prendre ensemble les décisions qui les concernent : adopter un code de vie, décider des prochaines activités ou même choisir comment rénover et décorer l'endroit, etc.

L'endroit peut être approprié par les gens de la communauté de diverses manières : légalement, en achetant ou louant un local, parfois avec option d'achat; en se mobilisant et exigeant que l'administration de la ville ou de l'arrondissement cède un bâtiment à la communauté, comme cela a été fait pour le Bâtiment 7 dans Pointe-St-Charles; ou même en squattant et utilisant illégalement un édifice abandonné.



Photo: Samira Tabach

En plus d'avoir un sens pratique, en permettant à tous et toutes de s'investir dans un projet et de développer des compétences, l'auto-gestion a un sens politique. Ce n'est pas par hasard que ce concept est si populaire parmi de nombreux groupes militants, particulièrement certains groupes libertaires ou anarchistes. Ce mode d'organisation représente une forme alternative de vivre-ensemble, opposée aux structures répandues dans le monde où des gens sont élu(e)s pour nous représenter et détiennent tous les pouvoirs. Cela permet, à petite échelle, que chaque personne reprenne du pouvoir sur sa vie et puisse être autonome et responsable tout en faisant partie d'une collectivité.

Comment on peut faire ça chez nous?

Plusieurs espaces auto-gérés existent ou ont existé dans divers quartiers de Montréal. Le Centre Social Auto-géré, qui existe dans Pointe-St-Charles, avec les ateliers «7 à nous» (www.ateliers7anous.org) et la Déferle dans Hochelaga, en sont des exemples et de nombreux projets intéressants s'y développent. Mais bien qu'il soit possible de mettre sur pied un tel endroit chez nous, rien ne dit que ce sera facile.

D'abord, il faut un endroit. On peut s'approprier un local de plusieurs manières, comme on l'a déjà vu. Peu importe la méthode choisie, il est nécessaire que l'on soit assez nombreux et nombreuses et motivé(e)s, car on aura besoin de temps et d'énergie, que ce soit pour trouver de l'argent, occuper un local ou pour faire des pressions sur les élu(e)s.

Ensuite, une fois qu'on a un espace, il faut s'organiser collectivement. C'est probablement la partie la plus difficile puisqu'il faudra discuter des structures à mettre en place pour s'assurer que les décisions soient prises dans le respect de tous et toutes. Comment et quand on se réunit? Comment on prend les décisions (par vote, par consensus...)? Comment on se répartit les tâches? Qu'est-ce qu'on fait si il y a un conflit? Etc.

Un projet comme celui d'un espace auto-géré nécessite du temps, de l'énergie, mais aussi de l'écoute, du respect et la volonté de faire quelque chose collectivement. Il n'y a pas de «recette miracle», mais il faut se rappeler que c'est quelque chose de radicalement différent de ce à quoi nous sommes habitué(e)s et qu'on a le droit d'essayer des choses et de risquer de faire des erreurs. Gardons simplement en tête pourquoi on le fait : pour vivre bien et se sentir bien chez nous, ensemble.

Par Pierre-Philippe Monette



BBQ Antiaustérité



Caravane de résistances féministes



Lancement du Journal Automne 2015

Élections partielles : l'opposition s'exprime hors des urnes

Par Axel Fournier

Le 9 novembre dernier, le Sud-Ouest a été le théâtre d'une élection partielle. En effet, les électeurs de la circonscription de Saint-Henri—Sainte-Anne étaient appelés à choisir la personne qui remplacerait Marguerite Blais à l'Assemblée nationale.

Le P.O.P.I.R. - Comité Logement a été très présent durant cette campagne, notamment en organisant des rassemblements presque quotidiens devant le bureau de campagne de la candidate libérale Dominique Anglade afin de la conscientiser aux enjeux qui touchent les locataires du Sud-Ouest. En effet, le gouvernement québécois a pris un certain nombre de mesures qui accroîtront la vulnérabilité des populations mal logées, tout en favorisant l'enrichissement des propriétaires fonciers.

C'est le cas entre autres de modifications apportées au programme de Supplément au loyer qui est rebaptisé « Supplément au loyer - marché privé ». Sous le couvert d'une mesure d'aide aux locataires, le gouvernement vient en fait favoriser les hausses de loyer en accordant des subventions pour des logements dont le loyer est 10 % plus

élevé que le prix médian du marché.

Résultat, les propriétaires qui louent leurs logements plus chers que le prix du marché voient le gouvernement subventionner leurs hausses de loyer. Résultat, le coût du logement augmentera pour l'ensemble des locataires. Et pendant ce temps, le gouvernement tarde à octroyer des sommes aux programmes de logements sociaux comme Accèslogis, signe du désir de Québec de favoriser une privatisation du milieu du logement.



En parallèle, le ministre Sam Hamad, sous le couvert d'un programme d'accès à l'emploi, souhaite rendre la vie plus difficile aux personnes démunies. En effet, son projet de loi n°70 propose d'obliger les nouveaux assistés sociaux à accepter

un emploi « convenable » sous peine de voir un fonctionnaire du ministère couper leurs prestations. Une telle décision ne serait pas révisable, et le seul recours consistera à demander par écrit au ministre de reconsidérer sa décision. Bref, les personnes démunies devront se battre contre la machine gouvernementale, tout en ne recevant plus leurs prestations.

Dans ce contexte où les gens les plus défavorisés de notre société sont les seuls à vraiment faire les frais des mesures d'austérité, il n'est pas étonnant de voir une perte de confiance de la population envers le système politique. Les résultats de l'élection partielle dans Saint-Henri—Sainte-Anne montrent très bien ce phénomène. 23,89 % des électeurs seulement sont allés voter le 9 novembre dernier. Plus de 14 000 personnes qui avaient voté libéral en 2014 ont décidé de ne pas se présenter aux urnes.

La nouvelle députée Dominique Anglade devra tenir compte de ce coup de semonce des électeurs, car choisir de ne pas voter est un moyen d'expression, parfois le seul lorsqu'on se fait enlever les autres comme celui de manifester. Il ne faut donc pas négliger le choix de l'abstention.

Le Sénat canadien actuel, fera-t-il obstruction au gouvernement Trudeau?

Par Justin Birihamyuma

Le pari n'est pas encore totalement gagné. Si le Parti libéral du Canada avait réussi à envoyer une majorité de députés à la Chambre des Communes, lors des dernières élections fédérales d'octobre 2015, il ne l'aura pas encore fait pour les Sénateurs et pourtant, le premier ministre Justin Trudeau aura impérativement besoin des deux Chambres du Parlement pour pouvoir adopter tout projet de loi car, une disposition de la Loi constitutionnelle de 1867 l'y oblige. Les sénateurs ont exactement les mêmes pouvoirs que les élus de la Chambre des communes, sauf celui de percevoir les taxes et les impôts.

Les sénateurs ne sont donc nullement pas liés à une loi adoptée par les élus. Pourront-ils mettre les bâtons dans les roues au programme législatif libéral? « Le fait que le Sénat a une majorité conservatrice pour l'instant pourrait poser problème si les projets de loi adoptés par Justin Trudeau heurtaient trop les conservateurs. » a déclaré, Sébastien Grammond, professeur à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. « Non élus et non redevables » les sénateurs canadiens sont nommés par le gouverneur général du Canada sur proposition du premier ministre, en exercice. Ceux de l'Australie par contre, sont élus et pourtant, les deux États à système bicaméral et assujettis à la couronne d'Angleterre, font partie du grand ensemble du Commonwealth.

Composition du Sénat

Actuellement, la Chambre haute du Parlement compte 105 sièges en tout dont 45 sénateurs conservateurs,

28 sénateurs libéraux, 10 sénateurs indépendants et 22 sièges laissés vacants lorsqu'en janvier 2014, le Chef libéral, Justin Trudeau, avait décidé de radier, des sénateurs de son caucus.

Blocus antérieurs

Récemment, en 2010, un projet de loi visant la réduction des gaz à effets de serre adopté à la Chambre basse du Parlement avait été rejeté par le Sénat. On se souviendra aussi des années 80, alors que le gouvernement dirigé par le conservateur Brian Mulroney avait subi un échec cuisant avec le blocus de la ratification de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Un sénat majoritairement libéral d'alors n'ayant pas donné le vote du oui pour que la loi obtienne la sanction royale.

À l'extérieur de nos frontières, une mesure qui aurait immédiatement autorisé l'oléoduc Keystone XL entre le Canada et les États-Unis avait été rejetée de justesse, à une voix près, par le Sénat américain.

Quelle stratégie adopter

S'il veut en arriver à ses fins, le premier ministre Justin Trudeau aura des options. Selon le sénateur Jim Munson, [« Il devra se trouver un ou des alliés au sénat pour y présenter ses projets de loi »] ou en créant tel que promis un « comité des sages » à qui il confierait le mandat de lui soumettre des candidats aux postes de sénateurs. Dans le cas contraire, une obstruction ne serait pas exclue quant à la ratification d'un projet de loi déjà adopté par une Chambre basse qui lui est do-

rénavant acquise.

Toutefois, le leader conservateur au Sénat, Claude Carignan, s'était voulu rassurant en affirmant que son parti était de bonne foi : « C'est notre intention d'agir de façon responsable pour étudier les projets de loi en se basant sur leur mérite et non de façon idéologique Les sénateurs conservateurs ont l'intention de respecter la volonté des Canadiens (exprimée le 19 octobre), avait-il ajouté.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral majoritaire libéral au pouvoir, aura des comptes à rendre à ses commettants; comme promis pendant la campagne électorale. Il devra mettre en oeuvre une série de mesures après avoir fait adopter des projets de loi qui lui sont chers. La légalisation de la marijuana, entre autre. Un projet qui ne fait pas l'unanimité dans le camp adverse.

La nature opaque du processus entourant les nominations et la controverse de certaines dépenses, avaient élaboussé le Sénat suscitant, ipso facto, une réprobation au sein de l'opposition officielle aux Communes. En réagissant à ce statu quo, le Nouveau Parti Démocratique (NDP) n'y était pas allé avec le dos de la cuillère, en réclamant « l'abolition pure et simple » de l'institution. Une prise de position soutenue ouvertement par Brad Wall, le premier ministre de Saskatchewan. Toutefois, la suppression du sénat requiert l'assentiment de toutes les provinces, avait conclu la Cour suprême; le plus haut tribunal du pays.

Québec doit-il forcer le retour au travail des personnes assistées sociales?



Par Agathe Melançon

J'ai entendu à la télévision et j'ai lu : une nouvelle loi est à la veille de sortir visant les premiers demandeurs de l'aide sociale. Des gens m'en ont aussi parlé disant que la loi est trop floue, trop large... Elle fait couler beaucoup d'encre dans les journaux et elle est annoncée dans divers médias!

Elle mettra de la pression pour que les gens reçoivent une formation et après acceptent un travail jugé convenable. La distance ne compte pas, pourvu que la chaîne de la productivité se mette en marche! Si ces derniers refusent, ils se font couper leur chèque de 50%. C'est beaucoup quand je lis que le montant est de 616\$. Comment vont-ils payer leur loyer, leur nourriture...? Va-t-il y avoir plus d'itinérants, de dépressions, de suicides, de crimes?

Aussi, j'ai lu que 40% parmi les premiers demandeurs viennent des familles de l'aide sociale. Je

pense que pour couper la roue, c'est de stimuler davantage les jeunes à faire des activités. Ils ont un grand besoin d'encouragement, de valorisation, d'encadrement. Donc, ce serait d'être plus proche des familles pour les aider à s'épanouir avant que les jeunes soient en âge d'aller sur le marché du travail. Aussi, il serait bon qu'il y ait une réflexion : « Pourquoi les parents sont-ils dans cette situation-là? Est-ce que l'école offre assez de service, d'activités parascolaires? Y a-t-il des activités en-dehors de l'école que le gouvernement pourrait financer pour aider les jeunes à s'épanouir? Quels sont les besoins à combler pour les rendre autonomes, confiant, capables de trouver leur place dans la société? Quelles sont les valeurs qui leurs sont transmises? Sont-elles aidantes ou non? Ont-ils assez de modèles pour les aider à cheminer et les influencer? » Je suggère au gouvernement d'investir dans la prévention au lieu de « punir ».

Si je comprends bien, la loi est là pour qu'il y ait le plus possible de gens sur le marché du travail. Tient-elle compte de toutes les coupures de postes (quel est le ratio de poste disponible/personne cherchant un emploi?), du contexte économique, de l'état psychologique de la personne? Donne-t-elle vraiment le goût aux gens de s'impliquer? Est-ce que les personnes étudient vraiment dans ce qui leur convient?

En conclusion : c'est de connaître les racines de la personne pour mieux comprendre et agir pour la soutenir. On ne met pas un pansement sans avoir désinfecté une plaie, comme dit si bien un dicton! Mieux vaut une maison de brique que de paille, comme dirait un autre. L'être avant la productivité, c'est la base de la société! Des solutions positives donneront des meilleurs résultats. C'est de créer une roue pour que chaque personne trouve sa place, lui donner le goût de s'impliquer à long terme au sein de la communauté!

Housing rights are Migrant rights!



With the recent arrival of thousands of Syrian refugees to Québec, many are suggesting that the government should waive the regulation stipulating that applicants must reside in Montréal for 12 months before being placed on the waiting list for subsidized social housing. That's definitely positive news for people fleeing war and seeking affordable shelter as they arrive to a cold Québec winter.

But the question must be asked: why only these migrants? And why only now? The most recent federal census data from 2011 reveals that 41% of immigrant tenants in Québec are paying more than they can afford in rent – a trend that holds true here in the Southwest. Faced with discrimination, language barriers, and a government that too often refuses to recognize their credentials, many new arrivals to the Southwest find themselves in the position of seeking housing on a limited budget, in an area where rents have increased as high as 36% in recent years.

Despite this reality, the rules surrounding access to subsidized housing require the applicant to have either permanent resident status or citizenship in order to be eligible. For the



Photo: Ion Etxebarria

thousands of migrant families trapped in the byzantine Canadian immigration system, this can mean years of struggling to make ends meet in indecent housing conditions while waiting for permanent residency. If housing is a right, is it not a right for all?

Beyond Divide and Conquer Politics

One often-repeated objection to opening up access to subsidized housing is that there are already not enough apartments to go around. The shortage of social housing is obvious – just here in the Southwest, 4000 new units would need to be constructed in order to meet the minimum need.

But we must avoid falling into the trap of fighting over the scraps left to us by a series of neoliberal governments. Instead of trying to limit access to the resources that exist, we need to be building a strong, multiracial movement that fights for social housing for all. Not only do we need to open up the waiting lists, we need to eliminate the waiting lists! In a society where housing is truly a right, we will move beyond the racism of the private market and guarantee affordable housing for all, regardless of one's country of origin or how long one has been in Montréal.

By POPIR- Comité logement

LE CANAL

4017, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Qc) H4C 1R3
514-935-4649

Éditeur: POPIR Comité-Logement
www.popir.org

Impression: Payette & Simms

Le Canal est un périodique d'information locale de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est écrit en grande

partie par des collaboratrices et collaborateurs bénévoles. Le contenu du journal est sous la responsabilité du comité de rédaction.

Le Canal privilégie le traitement de dossiers locaux ; il analyse la réalité des gens et des groupes communautaires du territoire qu'il dessert et propose une couverture de ses activités sociales et culturelles. Toute personne intéressée par les objectifs poursuivis par Le Canal peut suggérer sa collaboration. Les auteurs ont la responsabilité des textes qu'ils signent. Le comité de rédaction du journal se réserve

le droit de refuser ou d'abrégier les textes reçus.

Toute reproduction des textes et des photos publiés par Le Canal est encouragée. Prière de mentionner la provenance.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1929-9265 (Le Canal – Imprimé)
ISSN 1929-9273 (Le Canal – En ligne)
S.V.P. Partager ou recycler

ESPACE AUTO-GÉRÉ vs GENTRIFICATION

REAU DES VENTES

DE PLUS EN PLUS DE COMMERCE CHERS SONT OUVERTS ET L'ESPACE PUBLIC AINSI QUE LES RESTAURANTS, CAFÉS ET MAGASINS SONT DE MOINS EN MOINS ACCUEILLANTS POUR LES LOCATAIRES ET LES GENS DU QUARTIER QUI NE VIVENT PAS DANS UN BEAU CONDO NEUF...



UN ESPACE AUTO-GÉRÉ, C'EST N'IMPORTE QUEL ENDROIT (TERRAIN, BÂTIMENT...) OÙ LES DÉCISIONS SONT PRISES EN «AUTO-GESTION», C'EST-À-DIRE PAR TOUTES LES PERSONNES IMPLIQUÉES ENSEMBLE

UNE FORME ALTERNATIVE DE VIVRE-ENSEMBLE, OPPOSÉE AUX STRUCTURES RÉPANDUES

ON PEUT FAIRE ÇA CHEZ NOUS !!!!



POUR FAIRE LA PEINTURE, BODY PAINTING...



DES CONCERTS...



DES DÉBATS POLITIQUES...



DE JARDINAGE...



OU BIEN UN REGROUPEMENT D'ARTISTES

COMMENT ON PEUT FAIRE ÇA CHEZ NOUS?

1 IL FAUT UN ENDROIT

ZUT!



2

QUE L'ON SOIT ASSEZ NOMBREUX ET NOMBREUSES ET MOTIVÉ(E)S, CAR ON AURA BESOIN DE TEMPS ET D'ÉNERGIE

3

FINALEMENT, DISCUTER DES STRUCTURES À METTRE EN PLACE POUR S'ASSURER QUE LES DÉCISIONS SOIENT PRISES DANS LE RESPECT DE TOUS ET TOUTES.

PHOTOS ET DESIGN : FERNANDO CALDERÓN WWW.EFFET.CA

VOTRE LOGEMENT, VOS DROITS

-Démystifier la colocation-

Un colocataire est une personne qui partage son logement avec d'autres locataires. En contractant un bail écrit ou verbal, le colocataire s'est engagé à payer une partie du loyer. Quels sont alors les droits d'un colocataire?

- Chaque locataire a droit à une copie individuelle de tout avis concernant le renouvellement ou une modification du bail;
- En tant que colocataire, vous avez le droit de sous-louer votre bail à condition d'envoyer un avis écrit à votre propriétaire (locateur) à cet effet. Cependant, vous êtes toujours responsable du paiement du loyer, si le ou la sous-locataire ne paie pas sa partie du loyer.
- Céder votre bail à condition d'envoyer un avis écrit à votre locateur à cet effet. Il est aussi recommandé d'envoyer cet avis à l'autre colocataire afin de l'informer de vos intentions.
- Globalement, vous bénéficiez des mêmes recours qu'un locataire;
- En cas de décès de votre colocataire, vous pouvez demeurer dans les lieux et devenir l'unique locataire à condition d'envoyer un avis à votre locateur dans les deux mois du décès. C'est important d'envoyer cet avis si vous voulez demeurer dans les lieux puisque le liquidateur de votre colocataire décédé peut vouloir mettre fin au bail.

Abordons maintenant les obligations d'un colocataire :

- De payer le loyer;
Que signifie ce devoir de payer le loyer? Vous

êtes tenu à payer mensuellement votre part du loyer. Si votre colocataire cesse de payer sa part, le locataire ne peut vous réclamer sa part de loyer à moins d'avoir inclus dans le bail que l'obligation de payer le loyer est solidaire. Si vous n'avez pas une telle clause dans le bail, par défaut, la loi établit que l'obligation d'acquitter le loyer est conjointe – ce qui signifie que vous êtes tenu de ne payer que votre fraction du loyer.



Cependant, attention car le locateur peut considérer cela comme un retard de paiement du loyer. Par conséquent, si votre colocataire cumule un retard de plus de 3 semaines, le locateur peut s'adresser à la Régie du logement pour mettre fin au bail. En conséquence, le/la colocataire devra payer l'ensemble du loyer, si il/elle veut éviter la résiliation du bail. Par la suite, elle pourra poursuivre le/la colocataire à la Régie du Logement, afin de se faire rembourser l'autre partie de loyer payée en trop.

- De se conduire de manière responsable et ne pas troubler la jouissance normale des autres locataires.

Cette obligation relève du bon sens. En pratique, il s'agit de ne pas se conduire de manière à déranger les autres, de la même façon dont on ne voudrait pas que les autres nous dérangent. Cette obligation s'applique aussi envers les autres colocataires, si un colocataire dérange, un ou des colocataire.s pourront demander au tribunal (Régie du Logement) de résilier sa partie du bail et demander l'expulsion du colocataire dérangeant. Finalement, si un sous-locataire trouble la jouissance normale d'autres locataires de l'immeuble, le propriétaire peut s'adresser à la Régie du Logement pour mettre fin à la sous-location.

En conclusion, il arrive souvent que toutes les personnes vivant dans le logement ne soient pas toutes inscrites sur le bail. Les personnes qui ne sont pas sur le bail mais qui résident dans l'appartement sont appelées occupant.e.s. Il est important, alors, de conclure entre tou.te.s une entente de colocation. Vous pourrez, ainsi, inclure les obligations de chacun et chacune. Ceci pourra vous aider en cas de conflit. Finalement, les occupants d'un logement doivent respecter les colocataires et les autres locataires de l'immeuble. Autrement, les colocataires ou le propriétaire(locateur) pourra demander l'éviction de la personne fautive.

À V O S A G E N D A !

f é v r i e r

Mardi 2 février 2016
Assemblée Générale: POPIR!
17H00
CÉDA (2515 rue Deslisle)

Semaine du 21 février 2016
Actions dérangeantes contre l'austérité

m a r s

Jeudi 7 mars 2016
Lancement de la 'Campagne
Montréalaises pour des réserves de terrains'

Jeudi 17 mars 2016
Manif-Action FRAPRU

Mardi 22 mars 2016
Comité mob

Jeudi 24 mars 2016
Action et conférence de presse
Campagne: 'Assez d'être mal logé.e.s'

a v r i l / m a i

Mardi 19 avril 2016
Comité mob

Dimanche 24 avril 2016
Journée nationale des locataires
13H00
CÉDA (2515 rue Deslisle)

Semaine du 8 à 14 mai 2016
Semaine d'occupation de terrains/bâtiments
'Le logement un droit'

D'autres actions à venir !